

Conseil supérieur de l'éducation

Séance du 6 juin 2024

Texte 06 – Vœu n°1 présenté par la CFE-CGC (Action & Démocratie)

Vœu :

Le projet de programme de français du cycle 1 examiné ce jour indique en préambule que « l'école maternelle a pour mission de permettre une première scolarisation réussie en développant le plaisir d'apprendre et l'acquisition de nouveaux savoirs et savoir-être. Elle doit créer les conditions d'un accueil dans un environnement serein et rassurant en prenant en compte le développement de chaque enfant, afin que chaque élève soit en capacité de poursuivre en confiance l'acquisition des savoirs fondamentaux dont il profitera au cours préparatoire et tout au long de sa scolarité. »

Afin de créer effectivement les conditions d'un accueil dans un environnement serein et rassurant permettant de prendre en compte le développement de chaque enfant, la première des mesures à prendre ne consiste pas à modifier les programmes mais à limiter par voie législative ou réglementaire le nombre d'élève par classe, aussi bien en maternelle qu'à l'école élémentaire.

C'est pourquoi le Conseil supérieur de l'éducation exige du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse qu'il prenne enfin ses responsabilités sur ce point majeur et qu'il fixe une fois pour toutes à 22 le nombre maximal d'élèves par classe en maternelle et à 24 pour l'école élémentaire, en abaissant ce seuil dans le cas des classes comprenant plusieurs niveaux.

Exposé des motifs :

Les avis peuvent diverger sur les projets de programme de français et de mathématiques des cycles 1 et 2 présentés ce jour. Toutefois, dans la mesure où ces projets s'inscrivent dans la série de mesures destinées à produire un « choc des savoirs », il n'est pas possible de laisser croire qu'une élévation du niveau scolaire puisse s'obtenir par un changement de programme qui, tout en ne coûtant rien et en dispensant le ministère d'agir sur d'autres leviers plus décisifs, risque même d'être contre-productif.

Des programmes plus exigeants ou plus ambitieux n'ont de sens que s'ils peuvent être appliqués et favoriser effectivement la réussite ultérieure des élèves. Il ne suffit pas de décider que telle ou telle notion doit être apprise plus tôt si, ne tenant aucun compte de la réalité des élèves, de l'extrême hétérogénéité des classes et de la lourdeur des effectifs, on ne prend pas d'abord ou en même temps les mesures qui permettront de le faire. Faute de telles mesures, dont la limitation des effectifs est la plus urgente, ces programmes aggraveront les difficultés des élèves dans la plupart des cas.